



COVID-19

Que faire en cas d'autotest positif dans les cohortes d'élèves

Le coronavirus SARS-CoV-2 s'est propagé dans le monde entier à une vitesse incroyable. Dans de nombreux cas, l'infection connue sous le nom de COVID-19 évolue de façon bénigne et semblable à un refroidissement avec toux, fièvre, douleurs musculaires et courbatures, et parfois un rhume. Les troubles de l'odorat ou du goût en sont des symptômes caractéristiques. Cependant, il arrive parfois que la personne infectée ne présente aucun signe de la maladie (« évolution asymptomatique »). D'autres personnes tombent par contre gravement malades. Tous ceux qui ont des antécédents médicaux graves et n'ont pas été vaccinés sont exposés au risque de développer des formes graves. Nous nous devons de les protéger. L'objectif est de prévenir les contaminations et de briser les chaînes de contagion, ce à quoi l'utilisation d'autotests dans les établissements scolaires contribue largement.

Quelle est la marche à suivre ultérieure ?

Les points s'appliquant à tous les élèves dont l'autotest de dépistage du coronavirus est positif sont les suivants : Ils n'ont pas le droit de rester en classe, mais doivent immédiatement s'isoler et réduire au maximum leurs contacts, car ils peuvent être contagieux. Le retour à la maison doit se faire avec le moins de contact possible ; les parents, ou la personne investie de l'autorité parentale, vont a priori chercher leur enfant à l'école.

L'établissement scolaire informe l'Office de santé publique du résultat positif au test. L'Office de santé publique indique la marche à suivre et ordonne la réalisation d'un test PCR pour confirmer le résultat de l'autotest.

Si le résultat du test PCR est négatif, l'élève peut immédiatement retourner à l'école. Si le résultat du test est positif, l'isolement doit être maintenu et l'Office de santé publique informe sur la marche à suivre, notamment sur la meilleure façon de passer cette période avec l'enfant.

Informations supplémentaires sur la COVID-19:

Permanence téléphonique Coronavirus du gouvernement bavarois 089 / 122 220

www.bayern.de: « Informations essentielles sur le coronavirus »

www.stmgp.bayern.de/coronavirus, la page d'information du Ministère de la Santé et des Soins du land de Bavière

**Nous vous souhaitons
de rester en bonne santé !**

Établi le :
28 mai 2021

Ce qu'il faut savoir en matière de comportement et d'hygiène

▶ *Aller faire un test PCR :*

Le test PCR est la méthode la plus sûre pour dépister une infection au coronavirus. Il est donc utilisé pour vérifier le résultat de l'autotest. Il est important de réduire les contacts au maximum lors du trajet jusqu'au site de dépistage. Il est recommandé de porter un masque FFP2 dès lors que vous êtes à l'extérieur de votre domicile.

- ▶ *Si l'état de santé de l'élève se détériore ou qu'une assistance médicale s'avère nécessaire*, veuillez en informer votre médecin de famille ou pédiatre, la permanence de l'Union bavaroise des médecins conventionnés (Kassenärztliche Vereinigung Bayerns) par téléphone au **116 117** ou, si nécessaire, le médecin urgentiste. Lors de votre appel, n'oubliez surtout pas de préciser que votre autotest était positif.

Règles d'hygiène importantes

▶ *Toussez et éternuez en protégeant autrui*

Maintenez la plus grande distance possible, détournez-vous des personnes autour de vous et tousssez ou éternuez dans le creux de votre coude ou dans un mouchoir jetable, que vous jetterez ensuite immédiatement dans un sac poubelle hermétique.

▶ *Hygiène des mains*

Se laver régulièrement et soigneusement les mains à l'eau et au savon durant au moins 20 à 30 secondes permet de réduire le risque de contamination, en particulier

- après s'être mouché, avoir éternué ou toussé,
- avant la préparation des repas,
- avant de manger,
- après être allé aux toilettes,
- chaque fois que les mains sont visiblement sales,
- ainsi qu'avant et après tout contact avec d'autres personnes,
- surtout après tout contact avec une personne malade ou son environnement immédiat.

Pour combattre les contaminations non visibles, vous pouvez utiliser un désinfectant pour mains à bonne tolérance cutanée à base d'alcool. Le désinfectant doit porter la mention « virucide à effet limité », « virucide à effet limité PLUS » ou « virucide ».